



---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**La Métropole de Lyon est la nouvelle « Capitale française de la Biodiversité »**

**La Métropole de Lyon vient d'être élue « Capitale française de la Biodiversité 2019 » lors de la 9<sup>e</sup> édition du concours organisé par l'Agence française pour la biodiversité. Une distinction qui récompense le travail mené par la collectivité depuis plusieurs années pour lutter contre le réchauffement climatique.**

La Métropole de Lyon associe depuis plusieurs années son travail sur le climat à celui sur la place de l'arbre, de l'eau et de la nature sur son territoire. Dans son plan Climat et dans son document de planification urbaine (le PLU-H), elle fixe des objectifs ambitieux d'augmentation des surfaces d'espaces publics et privés ombragées par les arbres : c'est une des manières de répondre au défi déjà bien réel des îlots de chaleur urbains. Des arbres qui seront plantés massivement, grâce à la mobilisation de plus de 120 acteurs publics, privés et associatifs réunis au sein de la Charte de l'Arbre. A horizon 2030, 300 000 arbres supplémentaires devraient permettre de faire passer la part du territoire ombragé de 27% à 30%.

Mais les arbres ont une autre qualité essentielle face à la chaleur : l'évapotranspiration, qui rafraîchit l'air ambiant à condition que les végétaux disposent de réserve d'eau dans le sol.

La Métropole travaille donc aussi à la désimperméabilisation des espaces urbains et au stockage de l'eau de pluie dans les espaces verts. Elle mène d'ailleurs des recherches de pointe pour mesurer et qualifier la capacité des arbres à fournir ce service de rafraîchissement naturel aux citoyens.

Le changement climatique en cours est caractérisé par une forte incertitude quant à la manière dont les arbres vont réagir face aux évolutions rapides des températures, de la pluviométrie, des cortèges d'espèces animales et végétales avec lesquelles ils interagissent... C'est pourquoi la Métropole parie sur la diversité en élargissant et variant les espèces d'arbres plantées.

La collectivité et ses partenaires restaurent et renaturent des cours d'eau et leurs berges, par exemple sur les bords de Saône. En retrouvant des berges naturelles, des mares ou des zones humides, la Métropole de Lyon offre des espaces accueillants pour la faune et la flore et appréciés des habitants, tout en recréant des milieux qui sont de véritables « éponges » lors des pluies intenses ou des crues. Enfin, la Métropole de Lyon gère de manière écologique exemplaire de grands parcs, qui sont des poumons verts et des réservoirs de biodiversité. Ils forment autant d'îlots de fraîcheur en cas de canicule.

**Service Presse Métropole de Lyon :**

Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)

L'ensemble de ces actions de la Métropole contribuent au maintien ou à la restauration des continuités écologiques qui permettent la bonne circulation des espèces animales et végétales, rendue encore plus indispensable du fait du changement climatique. En retour, cette trame verte et bleue fonctionnelle est la meilleure garantie de résilience des habitats naturels, et du maintien des services qu'en retirent les êtres humains. La distinction décernée par l'Agence française pour la biodiversité renforce la volonté de la Métropole de Lyon d'agir pour l'adaptation de son territoire au changement climatique, de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'offrir à ses habitants un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement.

Le concours Capitale française de la Biodiversité est organisé par [l'Agence française pour la biodiversité, Plante & Cité](#), centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville, [l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France](#), avec la participation du [Cerema](#) et de [l'Agence régionale pour l'Environnement et l'écodéveloppement en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#). Elle est soutenue par les ministères de la [Cohésion des territoires](#) et de la [Transition écologique et solidaire](#). Enfin, elle s'appuie sur de [nombreux autres partenaires](#), réunis au sein de son [Comité scientifique et technique](#) en charge de l'évaluation des candidatures.

La [Métropole de Lyon](#) est la première intercommunalité à décrocher le titre de « Capitale française de la Biodiversité ». Elle succède à [Besançon](#) (2018), [Muttersholtz](#) (2017), [Rennes](#) (2016), [Strasbourg](#) (2014), [Niort](#) (2013), [Lille](#) (2012), [Montpellier](#) (2011) et [Grande-Synthe](#) (2010).

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)